

## Maintien de la prise en compte de la moyenne annuelle dans le calcul de la moyenne finale de l'examen du Baccalauréat

Le ministère de l'éducation a souligné dans un communiqué rendu public, samedi 12 fév. 2011 que les rumeurs au sujet de la renonciation à la prise en compte de la moyenne annuelle (25%) dans le calcul de la moyenne finale de l'examen du Baccalauréat sont dépourvues de tout fondement.

Le ministère ajoute que la méthode de calcul de la moyenne finale, les conditions de réussite et de rachat dans l'examen du Baccalauréat ne seront pas modifiées pour l'année scolaire en cours.